

DELIBERATION

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, convocation du Conseil Municipal pour le mercredi vingt-cinq novembre, pour aborder l'ordre du jour suivant : Schéma départemental de coopération intercommunale. Avis de la Ville d'Yvetot.

LE MAIRE

E.CANU

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal s'est réuni, grande salle de l'hôtel de ville, légalement convoqué, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Emile CANU, Maire

Etaient présents

M. Emile CANU, Maire, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER Mme Yvette DUBOC, Mme Virginie BLANDIN, M. Alain BREYSACHER, M. Jean-François LE PERF, Mme Marie-Claude HERANVAL Adjointes au Maire. M. Roger RENAULT, M. Roger LESUEUR, M. Joël LESOIF, M. Serge BROCHET, M. Thierry DEGRAVE, Mme Elisabeth MAZARS, Mme Isabelle FILIN, Mme Caroline ISTE, Mme Annick HOLLEVILLE, M. Olivier FE, M. Ludovic NEEL, Mme Patricia ARNAULT Mme Stéphanie LECERF, M. Charles D'ANJOU, M. Laurent BENARD, M. Patrick ROBERT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Alain CANAC (pouvoir à M. Alabert), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Charassier), Mme Catherine DEROUARD (pouvoir à M. Fé), Mme Marie-Christine COMMARE (pouvoir à M. Brochet), M. Philippe DECULTOT.

Absents : Mme Marie-José DELAFOSSE, Mme Sylvie CHEMINEL, M. Anthony GOGDET, Mme Emeline VIVES,

M. D'ANJOU a été désigné comme secrétaire.

M.LE MAIRE explique qu'il faut réunir le Conseil Municipal en séance extraordinaire pour une seule question. Les collectivités doivent se prononcer avant le 2 décembre 2015. Notre prochaine réunion étant fixée au 16 décembre, il aurait été trop tard. C'est une question qui mérite d'être isolée, même si ce sujet a été débattu de nombreuses fois dans d'autres instances, par exemple à la CCRY. Chaque élu a reçu la délibération et un extrait du schéma, en particulier la partie qui concerne la Ville d'Yvetot. La Ville doit émettre un avis sur ce Schéma proposé par M. Le Préfet, qui lors d'une prochaine séance de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale (CDCI) arrêtera un périmètre. La Ville aura alors 75 jours à compter de sa notification, pour donner son avis sur ce périmètre. Il sera chargé de transmettre les propositions de la Ville à M. le Préfet lors de la réunion en CDCI, puisque dans cette instance, M. Trassy Paillogues et lui-même représentent les collectivités du territoire, le PETR. Il rappelle la position qui est régulièrement présentée depuis 2009 par la municipalité d'Yvetot, y compris lors de la CDCI de 2011. Pour Yvetot, le périmètre de la Communauté de Communes doit se rapprocher le plus possible du bassin de vie d'Yvetot qui est un chef-lieu d'un canton de 12 500 habitants. C'est une ville centre, avec un réseau de communications dense, des commerces, des structures sportives et culturelles la santé, l'enseignement. Le pivot sur le plateau central doit donc être Yvetot. La loi NOTre préconise d'ailleurs ce périmètre. Il faut s'appuyer sur un bassin de vie, sur un ensemble cohérent qui respecte les notions de proximité une histoire, une culture commune et chez nous, c'est celle du Pays de Caux. Il rappelle ses propos repris dans la presse le 29/9/2009 : « un rapprochement de la CCRY avec les com-coms de Doudeville, Yerville et pourquoi pas Fauville paraît comme une évidence » et dans le Paris Normandie du 20/01/2010 et 2/4/2011, avec un grand titre « Un Maire en colère ». Le schéma du Préfet n'osait retenir les hypothèses formulées à ce moment-là de regrouper ces trois com-coms, préconisée par la préfecture dès 2006, de même que par le SCOT. Il avait ajouté « que les générations futures seront en droit de rendre coupable d'immobilisme, d'erreurs de jugement et d'irresponsabilités ceux qui adoptent une attitude de repli sur soi, c'était un peu un coup de

colère. Dans cette même page il évoquait les incohérences entre la carte de la com-com proposée et celle du nouveau syndicat d'eau qui se créait, qui correspondait, à peu de chose près, au bassin de vie d'Yvetot. Il demandait à la préfecture « d'étudier sérieusement cette hypothèse », cela se déroulait en avril 2011. Les choses vont donc très lentement. La municipalité a évoqué à l'époque une « fusée à deux étages » ; la 1^{ère}, le renforcement de la CCRY telle qu'il existe avec des communes environnantes qui appartiennent au bassin de vie et qui voudraient nous rejoindre. Une réunion importante a eu lieu ici-même avec le Plateau Vert dès 2009. Le 2^{ème} étage de cette « fusée », c'est le regroupement des trois communautés d'Yvetot, Yerville, Doudeville. On retrouve ce schéma en accord avec celui voté de façon unanime en séance communautaire le 12 novembre dernier. Il revient sur le document que les élus ont reçu. Ce document comporte 4 parties expliquées dans le texte de la délibération qu'il reprend. M. Le Maire ajoute qu'une autre commune qui fait partie de Cœur de Caux, Cliponville a également délibéré pour rejoindre la CCRY. Pour l'instant M. le Préfet ne l'a pas inscrite dans le schéma. Cela sera proposé en réunion de CDCI. D'autres communes ont demandé à venir, mais pour l'instant aucune délibération n'a été prise en ce sens. Pour finir, toutes celles qui appartiennent au bassin de vie et qui veulent rejoindre la CCRY sont les bienvenues. Autre point important, la concordance de périmètre avec le syndicat du Caux Central. Cela éviterait de remettre en cause les investissements déjà réalisés ou programmés par le syndicat, dont Monsieur le préfet a proposé la création en 2013. Ce serait dommage de remettre en cause cette décision

Par ailleurs, Monsieur le Maire constate que, dans le schéma proposé par Monsieur le Préfet, encore le territoire ne dépassera pas le seuil de 30 000 habitants, seuil stratégique qui permet d'être mieux représenté dans les instances régionales. Toutes ces remarques sont reprises dans les articles cités dans la délibération. Les délégués des communes de la CCRY ont voté de façon unanime, il y a quelques jours, cette délibération dans les mêmes termes. M. Alabert pour sa part, partage avec la ville le regret de ne pas avoir évoqué dans ce schéma la problématique de la ressource en eau. Ce projet semble très technocratique. C'est un découpage administratif, mais l'eau ne s'arrête pas aux frontières. Pour les autres articles, M. Charassier pourra apporter des précisions également en qualité de président de la CCRY. **M. ALABERT** rappelle qu'en 2013, un arrêté préfectoral a mis en place le syndicat du Caux Central qui est l'émanation de huit structures, six syndicats et deux communes Yvetot et Doudeville. Ce syndicat gère aujourd'hui 33000 habitants et 36 communes. Au départ il y avait une cohérence avec la ressource en eau. Il est difficile aujourd'hui, de façon géométrique de juxtaposer des frontières administratives ou des périmètres de structure syndicale puisque l'eau ne s'arrête pas à des endroits précis, elle circule. Il rappelle que si l'on prend Yvetot et la CCRY, elles sont alimentées par la ressource située à Héricourt en Caux avec l'usine de traitement et de production. Nous sommes aussi dans un bassin d'alimentation captage Grenelle prioritaire, c'est-à-dire qu'il faut veiller à la qualité de l'eau. Un travail est effectué avec le monde agricole et non-agricole ; de plus, les analyses réalisées révèlent régulièrement un niveau acceptable de pesticides quelquefois avec des dépassements. Le syndicat est tancé par les structures institutionnelles, comme l'Agence de l'Eau et l'ARS. Il lui est demandé de modifier l'usine de traitement, en mettant un étage pour traiter les pesticides et un autre pour traiter les nitrates. Ce qui pourrait nous amener à une structure qui avoisinerait un ensemble de travaux de 14 millions d'euros. Ce n'est jamais sans conséquence sur les factures d'eau.

Aujourd'hui, il est dommage que ce problème n'ait pas été pris en compte dans le Schéma présenté, sachant que le syndicat est récent puisqu'il date de 2013. Avec la loi NOTRe, les com-coms auront la compétence eau et assainissement à partir de 2020. Elles pourront les déléguer à des structures syndicales. De gros travaux vont être entrepris notamment au captage de Sommesnil qui rencontre des problèmes de turbidité. Il regrette que l'on n'ait pas tenu compte de la problématique du syndicat d'eau, du Caux Central et qu'en matière de cohérence, on s'y retrouverait quelquefois autour du périmètre adopté en conseil communautaire. Cela nous permettrait de prendre des contacts avec les syndicats d'eau et d'assainissement de cette partie-là. C'est la protection et la sécurisation de la ressource, qu'il nous faut assurer et gérer, sachant qu'il faut également gérer toute la partie assainissement

DELIBERATION

collectif et non collectif. C'est une structure importante qui peut se trouver éclatée avec ce nouveau découpage, ce qui serait dommageable par rapport aux investissements réalisés et à venir. Il serait intéressant que l'organisation du Caux Central soit présentée aux élus. **M.CHARASSIER** sera bref puisqu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer plusieurs fois sur ce sujet, notamment lors de la conférence qui réunissait l'ensemble des maires du plateau de Caux Maritime, donc des cinq com-coms, puis lors du comité syndical du Pays. M. le Maire a rappelé les arguments qui militent en faveur d'une extension du territoire plus importante que celle qui est proposée ici. Il y a aussi une concordance entre Doudeville, Yerville, Yvetot qui constituent le nouveau canton, c'est aussi un point intéressant. Ce qui est en jeu en réalité, c'est le territoire intercommunal, mais aussi la conception de la ville d'Yvetot pour les décennies à venir. Elle est unique dans son territoire, une ville de 12 500 habitants. La 2^{ème} ville en termes de population est Saint Valéry en Caux avec 4700 habitants. Ensuite ce ne sont que des communes de moindre importance démographique. Yvetot a donc un rôle à jouer pour l'ensemble du territoire. Mais il faut aussi construire un territoire qui protège la ruralité dont sont friands les maires des communes. Tout le monde est d'accord sur ce point. C'est important de défendre cette ruralité mais en même temps il faut convenir qu'elle s'organise autour du pôle urbain d'Yvetot. Sur les 22 000 habitants de la CCRY aujourd'hui, plus de 15000 vivent en ville, dans l'unité urbaine, reconnue par l'INSEE ; Ce critère de 15000 habitants, c'est un des critères qui permet de dire que notre com-com pourrait devenir une communauté d'agglomération. On satisfait déjà un critère. Avec Doudeville et Yerville on atteindrait 48000 habitants, il ne manquerait que 2000 habitants. Ce qui est important ce soir, c'est : quel avenir on voit pour Yvetot, quel rôle elle doit jouer dans le territoire ? **M.LE MAIRE** ajoute que lui-même a tenu ses propos au sujet de la ville d'Yvetot à plusieurs reprises. Le pôle urbain protège la ruralité, c'est essentiel que les autres maires le comprennent. Il faut aussi comprendre qu'Yvetot se trouve bien située, dans une zone stratégique, on le constate toutes les semaines. Il dit souvent que la Ville d'Yvetot se développe et va continuer à se développer. Le territoire de la CCRY doit être valorisé et les évolutions de l'une et de l'autre se nourrissent mutuellement. Il y a toute une organisation de territoire à imaginer, c'est ce sur quoi on réfléchit lors des réunions à la CCRY, mais les deux collectivités avancent à la même vitesse. Il y a quelque chose de bien à jouer au centre du Pays de Caux puisque l'on n'est pas menacé, par Rouen ou Le Havre, même pas par la vallée de la Seine, même si l'on se situe en bordure à l'axe Seine, si cela se développe un jour. On n'est pas concurrencé non plus par la côte, puisque l'on en est l'arrière-pays. On a donc beaucoup d'atouts et cette croissance peut s'organiser autour de la ville d'Yvetot. Sur ce découpage, on est d'accord. **M.D'ANJOU** souscrit aux propos des uns et des autres. C'est un débat qui a déjà eu lieu en CCRY. C'est un débat compliqué puisque la place de la ville d'Yvetot est à la fois incontournable et sujette à beaucoup de polémiques, de craintes, de jeux aussi parfois partisans qui n'ont pas lieu d'être. Si l'on regarde, ne serait-ce qu'une carte des infrastructures qui montre clairement que la ville d'Yvetot est incontournable et indispensable aux communes périphériques. M. le Maire évoquait le nombre d'habitants à Yvetot, il y a jouterait les habitants de la CCRY et d'autres com-coms qui viennent sur les marchés hebdomadaires et la population yvetotaise est alors bien plus importante, c'est tout à nos avantages comme à ceux de nos voisins. En ce qui concerne la communauté d'agglomération, ce qui ressort c'est que les acteurs et les mentalités ne sont pas prêts pour un tel projet, il pense que se focaliser sur cela nuirait assez gravement à un autre projet que M. le Maire a rappelé, qui est la convergence d'intérêt, la convergence naturelle de la CCRY de Yerville et de Doudeville. Là, il pense qu'il y a un projet intéressant à monter et effectivement, il regrette que des blocages ou des réticences n'aient pas permis de pousser plus avant la réflexion. Evidemment, la CCRY a vocation à se rapprocher des deux autres com-coms. En en parlant du canton, même si l'on ne sait pas ce qu'il adviendra du millefeuille territorial avant ou après 2017, il croit malgré tout que l'on s'achemine vers des

simplifications ou des regroupements qui permettront de faire moins de dépenses et plus de mutualisations. Il croit que c'est le sens de l'histoire. Ces trois com-coms ont vocation à se rapprocher, c'est la raison pour laquelle il souscrit à l'idée de poursuivre la réflexion et le travail sur un projet qui ne verra pas le jour à court terme, mais qui à moyen ou long terme, a de beaux jours devant lui. Un dernier point et peut être une question pour terminer, liée à ces blocages qui empêchent peut-être une avancée plus rapide de la réflexion et des actions, M. le Maire pourra peut-être en parler. Il pense utile de rappeler que la CCRY a un devoir d'autocritique au sens positif du terme, c'est-à-dire que si l'on veut pouvoir avancer dans le sens qu'il a indiqué, la CCRY va devoir travailler à améliorer son image, son attractivité, et c'est ce qui permettra dans le futur de lever certaines réticences objectives peut-être parfois, et qui nous permettra d'avancer. Il pense que l'on en reparlera lors des prochains conseils communautaires. **M.LE MAIRE** a relevé trois points dans les propos de M. D'Anjou. M. D'Anjou apporte souvent au détour d'une phrase la suspicion. Il n'a pas compris ce que M. D'Anjou a voulu dire en indiquant que la ville était sujette à des polémiques, des craintes. **M.D'ANJOU** explique qu'il arrive souvent que la ville d'Yvetot peut faire peur par son importance. Les voisins ont des craintes de voir les Yvetotais accaparer les positions, les postes. C'est légitime ou non. **M.LE MAIRE** remercie de la précision. Non, ce n'est plus vraiment des polémiques comme cela a pu l'être. Entre 2006 et 2008 les Yvetotais ne siégeaient pas à la CCRY, cela a fait beaucoup de tort. En 2008, il rappelle qu'il n'a pas souhaité être dans l'exécutif, il a donné toute latitude à l'évolution de la CCRY. Des preuves ont été données pendant tout un mandat, que ce soit la FPU, le syndicat d'eau... On a essayé à chaque fois d'être équitable, très juste. Il fallait pacifier les relations. Il pense qu'en un mandat les relations se sont améliorées. La meilleure preuve, lors du dernier conseil communautaire, les débats ont été calmes et les votes à l'unanimité. Cela prouve que le dialogue est ouvert, que l'exécutif a changé. Des personnes qui méritaient d'y être s'y retrouvent maintenant, cela fonctionne bien. Concernant le 3^{ème} point évoqué par M. D'Anjou, sur la CCRY qui a le devoir de modifier son image, il précise qu'elle est très modifiée depuis un an puisqu'elle est attractive. Les maires du Plateau Vert l'ont fait remarquer. Ils sont très satisfaits de nous rejoindre, ils auraient pu être déçus puisqu'on leur supprime leur com-com, leur exécutif, tout ce qu'ils étaient en train de réaliser. Ils sont contents de venir avec nous ainsi que d'autres également. Certains adjoints d'autres com-coms l'interpellent pour demander de quelle façon ils pourraient eux-aussi rejoindre la CCRY ; L'idée fait son chemin, on y arrivera, même s'il pensait que cela se ferait plus tôt. Mais nous serons attractifs si l'économie se développe et nous serons regardés différemment. L'image va changer. En ce qui concerne les blocages les réticences, ils n'ont jamais été du fait de la ville d'Yvetot. Il a tendu la main à plusieurs reprises et à chaque fois c'était une sorte de stratégie d'évitement. Les autres communes n'étaient pas prêtes, il le regrette. Maintenant c'est au président de la CCRY de gérer cela. Le projet de rapprochement des trois com-coms en 2010/2011 était prêt, un courrier avait été fait à M. le Préfet. Il le rappelle encore. On souhaitait même échanger les données fiscales ; cela ne s'est pas fait réellement. **M.CHARASSIER** ne souhaite pas rappeler le passé, cela ne sert à rien, il faut aller vers l'avenir, construire, ne pas ressasser les anciennes querelles. Il a pu constater qu'à travers la création du service urbanisme, qui lui a été reprochée, car cela a été interprété comme un acte peu communautaire pour certains. En réalité, dès le départ il avait précisé que ce service serait ouvert à qui le demanderait. D'ailleurs le président de la com-com de Yerville a demandé si l'on pouvait intervenir auprès de Yerville et de 4 communes de sa com-com. Il lui a été répondu le 22/5/2015, que c'était possible moyennant une compensation financière. Il faut arrêter les querelles, ce n'est pas de cette façon que l'on progresse. Sur la communauté d'agglomération, il ne se focalise pas, mais il reprend la phrase de Marguerite Yourcenar qui dit « on a tort quand on a raison trop tôt ». En même temps, le rôle d'un politique est de prévoir l'avenir, pas seulement à court terme. Mais il est d'accord avec M. D'Anjou, ce n'est pas mûr. De toute façon on ne remplit pas le 2^{ème} critère des 50 000 habitants. Comme toute institution, il faut s'améliorer, on y travaille, on essaye d'être plus performant. Tout responsable politique cherche toujours à améliorer les choses, à aller plus loin. Il pense que beaucoup de progrès ont été réalisés depuis 18 mois, ne serait-ce qu'en termes de

DELIBERATION

transparence, d'accueil avec un exécutif ouvert à toutes les sensibilités politiques. C'est un point important et en termes de méthode de travail, personne à ce jour à la CCRY ne s'en plaint. Hier soir, une réunion a eu lieu sur le PLUI tout le monde était présent, il y avait un vrai plaisir à travailler ensemble et une participation très forte pour avancer. Il est totalement optimiste sur le développement de la CCRY qui, il le rappelle, est une com-com rurale avec un pôle urbain important qui doit jouer un rôle moteur dans le développement de l'ensemble. **M.LE MAIRE** est d'accord aussi, sur le fait d'anticiper et ne plus ressasser le passé. Il y a longtemps que l'on a procédé à cette analyse, reprise par M. D'Anjou d'ailleurs. Il reprend ce qu'il a indiqué en avril 2011 dans la presse « les générations futures seront en droit de rendre coupable d'immobilisme, d'erreur de jugement, d'irresponsabilités, ceux qui adoptent une attitude de repli sur soi », ce fut un peu aussi le cas pour l'hôpital. Il faut anticiper et avoir une vision à 10,15 ou 20 ans en discuter, s'en donner les moyens. Les mentalités sont longues à faire bouger et administrativement, les choses se compliquent également. Quand la loi évolue aussi bizarrement et de façon compliquée, c'est d'autant plus difficile. Il remercie les élus pour le débat et la qualité des propos des uns et des autres et il propose de passer au vote de la délibération présentée ci-après.

2015.08.01

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. AVIS DE LA VILLE D'YVETOT

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 2 octobre 2015, joint en annexe. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la lettre de Monsieur le Préfet de Seine-Maritime du 2 octobre 2015 demandant à la Ville d'Yvetot un avis sur le projet de schéma ; Vu le projet de schéma. Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime élabore avec la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce document comporte quatre parties.

- La première dresse un état des lieux de coopération en Seine-Maritime, indique la procédure et le calendrier d'élaboration du schéma.

Les collectivités territoriales ont à se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification sur le Schéma Départemental, soit avant le 2 décembre 2015.

Dans un deuxième temps, les communes auront à se prononcer, après que Monsieur le Préfet ait pris son arrêté de projet de périmètre et ce dans les 75 jours à compter de la notification.

Dans les deux cas, à défaut de délibération dans les délais, l'avis est réputé favorable.

- La deuxième partie de ce document passe en revue l'ensemble des projets de regroupement des communautés de communes. La Ville d'Yvetot est intéressée par le projet n° 15 intitulé « CCRY, Communauté de Communes du plateau vert (en partie) et la commune de Rocquefort »
- La troisième partie dresse un état des lieux des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et donne des orientations sur l'évolution des structures syndicales.

On notera qu'aucune des structures de syndicats dont fait partie la Ville d'Yvetot n'est impactée, que ce soit pour la compétence scolaire, la compétence eau et assainissement ou bassins versants et rivières ou encore les ordures ménagères.

- La quatrième partie traite des communes nouvelles ; un rappel des textes est accompagné des projets en Seine-Maritime

Le Préfet a proposé pour ce qui nous concerne, le projet n° 15 (pages 92 et suivantes)

- que soient intégrées à la CCRY 8 communes issues de la Communauté de Communes du Plateau Vert :
 - Betteville
 - Carville la Folletière
 - La Folletière
 - Croix-Mare

- Fréville
- Mont de l'If
- Ecalles-Alix
- Mesnil-Panneville
- que soit intégrée 1 commune issue de la Communauté de Communes Cœur de Caux :
 - Rocquefort

La population totale serait donc portée à 27 119 habitants pour un total de 23 communes (cf page 93)

Monsieur le Maire fait remarquer

- Que les communes ci-dessus ont délibéré pour rejoindre la CCRY. La commune de Cliponville, qui fait aujourd'hui partie de la Communauté de Communes de Cœur de Caux, a également délibéré pour rejoindre la CCRY mais son choix n'a pas été pris en compte à ce jour par le Préfet.
- Que la CCRY convient que le bassin de vie d'Yvetot comprend les territoires des Communautés de Communes d'Yvetot, d'Yerville, de Doudeville et d'une partie de Fauville-en-Caux. Ce territoire engloberait également le territoire du Syndicat d'Eau Caux Central. Cette concordance de périmètre faciliterait la prise de la compétence Eau et Assainissement qui devient obligatoire en 2020 et éviterait de remettre en cause les investissements déjà réalisés et programmés du Syndicat d'Eau Caux Central créé en janvier 2013.
- Qu'en l'état actuel du schéma, le territoire de notre Communauté ne dépassera pas le seuil stratégique des 30 000 habitants, seuil nous permettant d'être mieux représenté au sein des instances régionales.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité

Article 1 – De regretter le manque d'ambition de ce schéma quant à la structuration et à l'avenir du pays de Caux dans son ensemble, ainsi que le manque de cohérence au regard de la sécurisation et de la protection de la ressource en eau.

Article 2 – De décider néanmoins d'émettre un avis favorable quant à l'intégration des communes suivantes :

- Betteville
- Carville la Folletière
- La Folletière
- Croix-Mare
- Fréville
- Mont de l'If
- Ecalles-Alix
- Mesnil-Panneville
- Rocquefort

Article 3 – De demander à Monsieur le Préfet d'intégrer au projet de périmètre de la CCRY la commune de Cliponville, qui en a fait la demande, ainsi que toute autre commune issue du pays de Caux qui en ferait la demande.

Article 4 – De demander à Monsieur le Préfet, par l'intermédiaire de la CDCI, que soit reprise l'étude menée en 2010 sur la fusion des Communautés de Communes de la Région d'Yvetot, de Fleur de Lin et de Yerville Plateau de Caux

M.LE MAIRE ajoute avant de terminer cette séance, que M. le Préfet a adressé aux collectivités territoriales un arrêté précisant les mesures à prendre en matière de sécurité pour toutes les manifestations organisées en Seine Maritime, du samedi 28/11 zéro heure jusqu'à 30/11 minuit. Les services municipaux vont prendre les dispositions nécessaires dans tous les domaines.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, la séance est levée à DIX NEUF HEURES VINGT MINUTES

LE MAIRE

LE SECRETAIRE

DELIBERATION

E.CANU

Ch.D'ANJOU

F. ALABERT

G.CHARASSIER

Y.DUBOC

V.BLANDIN

A.BREYSACHER

J.F.LE PERF

M.C. HERANVAL

R.RENAULT

R.LESUEUR

J.LESOIF

S.BROCHET

T.DEGRAVE

E.MAZARS

I.FILIN

C.ISTE

A.HOLLEVILLE

O.FE

L.NEEL

P.ARNAULT

S.LECERF

L.BENARD

P.ROBERT